

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) x)	Marque de fabrication T C M	Type F D 3 5 2 5	Fiche d'homologation N° CH 5795 11
--	--------------------------------	---------------------	---------------------------------------

Constructeur : TCM TOYO UMPANKI CO. LTD., Osaka (J)
 Identification : sur la plaquette du constructeur "FD 35 25"
 devant le N° du châssis -
 Plaquette constructeur : sur la paroi avant, à gauche
 N° du châssis : à gauche, au centre en haut sur le châssis (frappé par l'importateur)
 Identification du moteur : "D 500" à gauche, à l'arrière en haut sur la culasse (frappé par l'importateur)
 Importateur principal : AKTIENGESELLSCHAFT ROHRER-MARTI, 8105 Regensdorf
 Véhicule homologue : 43 200 979

Châssis
 Nombre d'essieux : 2
 Direction : mécanique, assistance hydraulique, sur roues AR
 Transmission : boîte c.v. inverseur, sous charge + convertisseur de couple
 Nombre de vitesses : 1
 Frein de service : hydraulique, à expansion interne, sur les roues avant
 Frein auxiliaire : mécanique, à expansion interne, sur les roues avant
 Frein d'arrêt : identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur : -
 Contrôle 2 circuits : -

Moteur : ISUZU Type : D 500PL-01
 Construction : en ligne Temps : 4
 Carburant : D Position : arrière
 Refroidissement : eau Nombre cylindres : 6
 Alésage : 98,0 Course : 110,0
 Cylindres : 4976 CV-impôt : 25,34
 Puissance en kW : 47,5 (SAB-net) à V/min : 2000
 Bruit à l'arrêt : 79 dB/A à t/min : 1500
 Silencieux : 1 pot 500 x Ø 210 mm
 Mesure des gaz : Bacharach 3,5
 Déparasitage : -

Carrosserie : élévateur à fourche avec toit-abri
 Nombre de portes : -
 Ceintures sécurité : av - ar -
 Cale : 285x150x170 mm
 Antivol : -
 Nombre de places : 1 av - centre - ar -
 Dimensions : *) intérieur extérieur
 Longueur : 4500 Empattements : 2000
 Largeur : 1400 Essieu double av - ar -
 Hauteur : 3000 Voies : av 1190 ar 1190
 Porte à faux : av 1870 Voies : av - ar -
 ar 630 Voies : ar -
 Distance volant - vers l'avant du véhicule : Braquage Ø g 5800 d 6000

Poids avant	3650	arrière	3050	total	6700 *
Poids à vide	3650		3050		6700
Charge utile	3650		3050		6700
Poids garantis	8110		3450		10380
Pneus	8.25 - 15		7.00 - 12		*)
Ply / bar	14 / 8,0		12 / 8,5		
Charge pour V max	8300		4320		
Jantes	20		20		
	6.50 T 15		5.00 S 12		

Garantie poids remorquable avec/sans frein : mécanique automatique
 Garantie poids de l'ensemble :
 Poids remorquable testé :
 Charge garantie sur le toit :
 Vitesse maximale selon le constructeur : 20 km/h
 testée 20,6 km/h à t/min 2200 au moteur prise de force

Equipement	§) -	
Feux de route	HELLA K 11095	
Feux de croisement	HELLA K 11095	
Feux de position	R-S1 (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	lat. 4 (E)	
Clignoteurs	av lat. 4 (E)	ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E)	ar I (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux arrière de brouillard		
Feux complémentaires		
Eclairage plaque	1 séparé au centre	
Essuie-glace	avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	Knight SKM 100 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail		
Marque et type	T C M	FD 35 Z5	
Homologation N°	CH 5795 11		
Carrosserie	élévateur		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	6700	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	25,34
Poids total	-	Cylindrée	4976

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

*) Dimensions / voids : avec mât standard, type VM 450-431 et fourche élévatrice, longueur 1220 mm.

+) Variante de pneus : AV 8.25 - 15 Superelastic 9500 kg Vmax 25 km/h
AR 7.00 - 12 Superelastic 5840 kg 25 km/h

++) Equipement : livrable sur demande avec pneus jumelés à l'avant:
voies AV 1435 mm AR 1940 mm.

§) Feux : la hauteur des feux de croisement est admise pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

137 - signalisation jaune/noir: la protection sur la fourche;
138 - protection : sur la fourche.

x) Véhicule spécial : admission à la circulation comme véhicule spécial si l'usage spécial auquel il est destiné rend nécessaire l'équipement d'un mât dont la hauteur est supérieure à deux fois la largeur hors-tout mesurée à l'extérieur des pneus.

Inscription dans le permis de circulation:

125 - autorisation spéciale obligatoire.

Lieu et date de l'homologation Regensdorf, 24.09.81

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation